

Mise à jour – Société

Vous devez obligatoirement écrire votre numéro de licence¹.

No de	licence :			
IV UC	ilcerice.			

ASSUREZ-VOUS QUE LES INFORMATIONS FOURNIES DANS CE FORMULAIRE CONCORDENT AVEC CELLES ENREGISTRÉES AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC (REQ)².

Les appels de note renvoient à des explications complémentaires regroupées à la fin de ce document.

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé a			mes.
1. Coordonnées de la société			
Compléter la section ci-dessous seulement si des inform	nations doivent êtr	e modifiées ou ajoutées.	
Modification	Date	de modification (aaaa-mm-jj) :	
Nom de l'entreprise ³ :			
Autres noms de l'entreprise (raisons sociales) ⁴ :			
Adresse (numéro, rue et ville) :			
Province :		Code postal :	
NEQ (numéro d'entreprise du Québec) ⁵ :			
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :	
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :	
1.1 Déclarations obligatoires de la so	ociété		
ous devez répondre à toutes les questions et déclare a CMEQ et, le cas échéant, la RBQ et la CMMTQ, pe application de la Loi sur le bâtiment, notamment aup	uvent en tout ter	mps vérifier et obtenir les renseigr	nements nécessaires à
aire une fausse déclaration constitue une infraction 'annulation d'une licence.	passible d'une a	mende et peut entraîner la susper	nsion d'une licence ou
Au cours des 5 dernières années, à moins d'avoir ribunal du Québec ou hors Québec :	obtenu le pard	on, l'entreprise a-t-elle été décla	rée coupable par un
d'un acte criminel prévu à l'article 45 ou à l'article 47	7 de la Loi sur la c	oncurrence (L.R.C. 1985, c. C-34)?	○Oui ○ Non
d'un acte criminel prévu au paragraphe 1 de l'article	380 ou à l'un ou	l'autre des articles 467.11	
à 467.13 du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)?			Oui O Non
d'une infraction prévue à l'un ou l'autre des articles :	5, 6 ou 7 de la Loi	réglementant certaines	Ooui O Nan
drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)? de tout autre acte criminel?			Oui O Non
ue tout autre dite chilliller			Oui O Noii

RÉSERVÉ À LA CMEQ

d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu?	Oui O Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise?	Oui O Non
d'une infraction à la Loi sur les impôts?	Oui O Non
d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale?	Oui O Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec?	○ Oui ○ Non
d'une infraction à toute autre loi fiscale?	Oui O Non
d'une infraction à la Loi sur la protection du consommateur?	Oui O Non
d'une infraction à la Loi sur la santé et la sécurité du travail?	Oui O Non
d'une infraction à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la	
gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction?	Oui O Non

2. Dirigeants

Compléter la section ci-dessous seulement si des informations doivent être modifiées ou ajoutées. Vous devez également fournir :

• Une copie d'une pièce d'identité⁶ pour chaque dirigeant⁷ déclaré à la section « Informations sur le dirigeant ». Elle doit être délivrée par une autorité gouvernementale et la photo du dirigeant doit y apparaître. Exemples : passeport, permis de conduire, carte d'identité nationale avec photo, carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

PHOTOCOPIEZ LES PAGES NÉCESSAIRES SI VOUS AVEZ D'AUTRES DIRIGEANTS À IDENTIFIER

- L'annexe II de ce formulaire pour chaque dirigeant qui est une personne morale ou une société.
- **Important :** Si vous ajoutez un répondant, il faut **absolument** compléter une demande de modification et nous faire parvenir le formulaire avec les frais requis.

2.1 Informations sur le dirigeant

S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale, société ou fiducie)? Annexe II obligatoire à remplir

O Retrait	O Modification	○ Ajout	Date	du changement (aaaa-mm-jj) :
			 	(
O Personne physique			·	(personne morale, société ou fiducie)
O M. O Mme	3		Nom de l'entre	eprise :
Nom:			NEQ (nº d'ent	reprise du Québec) :
Prénom :			Date de naissa	ance (aaaa-mm-jj) :
Adresse (numéro, rue	et ville) :		,	
Province :				Code postal :
Téléphone :		Poste	; :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		I		Cellulaire (facultatif) :
 ○ Départ d'un répondant⁸. Précisez la date du départ : ○ Décès d'un répondant⁹. Précisez la date du décès : 				
2.2 Statut «	INDIQUEZ LE OU LES STA	TUTS DU DIRI	GEANT »	
○ Associé ¹⁰ :	% de participation		○ Gesti	onnaire à plein temps ¹¹

2.1 Informations sur le dirigeant

S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale, société ou fiducie)? Annexe II obligatoire à remplir

O Retrait	O Modification	O Ajout	Date	du changement (aaaa-mm-jj) :		
O Personne physiqu	16		O Entrenrise	(personne morale, société ou fiducie)		
O M. O Mme			Nom de l'entreprise :			
Nom :			NEQ (nº d'ent	NEQ (nº d'entreprise du Québec) :		
Prénom :			Date de naissa	ance (aaaa-mm-jj) :		
Adresse (numéro, ru	e et ville) :					
Dravinga				Codo postal .		
Province :				Code postal :		
Téléphone :		Post	e:	Télécopieur (facultatif) :		
Courriel (facultatif) :		L		Cellulaire (facultatif) :		
Oécès d'un rép	oondant ⁸ . Précisez la da ondant ⁹ . Précisez la dat INDIQUEZ LE OU LES ST	e du décès :				
	% de participation			ionnaire à plein temps ¹¹		
O Associe	% de participation		O desi	ioiniane a piem temps		
2.1 Informat						
	onne physique ou d'une			e, société ou fiducie)? Annexe II obligatoire à rem du changement (aaaa-mm-jj) :	plir	
S'agit-il d'une perso	O Modification	entreprise (pe	Date	du changement (aaaa-mm-jj) :	nplir	
S'agit-il d'une perso Retrait Personne physiqu	O Modification		Date O Entreprise	du changement (aaaa-mm-jj) : (personne morale, société ou fiducie)	nplir	
S'agit-il d'une perso Retrait Personne physiqu M. Mm	O Modification		O Entreprise Nom de l'entr	du changement (aaaa-mm-jj) : (personne morale, société ou fiducie) eprise :	nplir	
S'agit-il d'une perso Retrait Personne physiqu M. O Mm Nom:	O Modification		O Entreprise Nom de l'entr	du changement (aaaa-mm-jj) : (personne morale, société ou fiducie) eprise : reprise du Québec) :	nplir	
S'agit-il d'une perso Retrait Personne physiqu M. Mm	O Modification		O Entreprise Nom de l'entr	du changement (aaaa-mm-jj) : (personne morale, société ou fiducie) eprise :	nplir	
S'agit-il d'une perso Retrait Personne physiqu M. Mm Nom: Prénom:	O Modification		O Entreprise Nom de l'entr	du changement (aaaa-mm-jj) : (personne morale, société ou fiducie) eprise : reprise du Québec) :	nplir	
S'agit-il d'une perso Retrait Personne physiqu M. Mm Nom: Prénom: Adresse (numéro, ru	O Modification		O Entreprise Nom de l'entr NEQ (nº d'ent Date de naissa	du changement (aaaa-mm-jj) : (personne morale, société ou fiducie) eprise : reprise du Québec) : ance (aaaa-mm-jj) :	nplir	
S'agit-il d'une perso Retrait Personne physiqu M. Mm Nom: Prénom: Adresse (numéro, ru	O Modification	O Ajout	O Entreprise Nom de l'entr NEQ (nº d'ent Date de naissa	du changement (aaaa-mm-jj) : (personne morale, société ou fiducie) eprise : reprise du Québec) : ance (aaaa-mm-jj) : Code postal :	nplir	
S'agit-il d'une person Retrait Personne physiqu M. Mm Nom: Prénom: Adresse (numéro, ru Province: Téléphone: Courriel (facultatif): Départ d'un réputable d'un rép	O Modification	Post te du départ : e du décès :	Date O Entreprise Nom de l'entr NEQ (nº d'ent Date de naissa	du changement (aaaa-mm-jj) : (personne morale, société ou fiducie) eprise : reprise du Québec) : ence (aaaa-mm-jj) : Code postal : Télécopieur (facultatif) :	nplir	

2.3 Déclarations obligatoires du ou des dirigeants

Vous devez répondre à toutes les questions et déclarer tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction. La CMEQ et, le cas échéant, la RBQ et la CMMTQ, peuvent en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment, notamment auprès de la société Équifax Canada inc. et de la Sûreté du Québec.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction passible d'une amende et peut entraîner la suspension d'une licence ou l'annulation d'une licence.

۹.		i les dirigeants qu ec ou hors Québe	c (cochez i	11011 3	ii a obteilu uli paruoii) .			
	d'un a	acte criminel prévu	ı à l'article	45 oı	u à l'article 47 de la Loi sur	la conci	urrence (L.R.C. 1985, c. C-:	34)?
	0	Oui, il y a 5 ans ou	moins	\circ	Oui, il y a plus de 5 ans	0	Non	
		acte criminel prévu .13 du Code crimin		-	: 1 de l'article 380, à l'artic c. C-46)?	le 462.3	L ou à l'un ou l'autre des a	rticles 467.11
	0 0	Oui, il y a 5 ans ou	moins	0	Oui, il y a plus de 5 ans	0	Non	
		infraction prévue les et autres substa			e des articles 5, 6 ou 7 de la 5, c. 19)?	a Loi rég	ementant certaines	
	0 (Oui, il y a 5 ans ou	moins	0	Oui, il y a plus de 5 ans	0	Non	
		ut autre acte crimi Oui, il y a 5 ans ou		0	Oui, il y a plus de 5 ans	0	Non	
					,,,	··········		
i١	vous av Inscriv	-			igeants concernés :	4	·	
	Inscriv	vez le nom du dirig	geant ou d	es dir s de 5				
	Inscrive vous av Inscrive L'infra	vez le nom du dirig vez répondu « Oui vez le nom du dirig	eant ou d	es dir	igeants concernés : 5 ans » à au moins une des	s questic	ons précédentes :	
iv	Inscrive vous average la	vez le nom du dirig vez répondu « Oui vez le nom du dirig action ou l'acte crir Oui	i, il y a plu geant ou d minel a-t-il lon	es dir s de 5 es dir I donr	igeants concernés : 5 ans » à au moins une des igeants concernés :	s questic	ons précédentes : 'emprisonnement ¹² ?	'un d'eux a-t-il été
iν	Inscriv	vez le nom du dirig vez répondu « Oui vez le nom du dirig action ou l'acte crir Oui	eant ou d i, il y a plu eant ou d minel a-t-il lon e vous ave	es dir es de 5 es dir I donn	igeants concernés : 5 ans » à au moins une des rigeants concernés : né lieu à l'imposition d'une unérés précédemment, à ruébec ou hors Québec :	s questic	ons précédentes : 'emprisonnement ¹² ?	'un d'eux a-t-il été ◯ Oui ◯ Non
iν	Inscriv	vez le nom du dirig vez répondu « Oui vez le nom du dirig action ou l'acte crir Oui	geant ou d i, il y a plu geant ou d minel a-t-il lon e vous ave n tribunal i de l'impô	es dir s de 5 les dir l donr ez énu du Qu	igeants concernés : 5 ans » à au moins une des igeants concernés : né lieu à l'imposition d'une umérés précédemment, à uébec ou hors Québec : le revenu?	s questic	ons précédentes : 'emprisonnement ¹² ?	
iν	Inscriv Vous av Inscriv L'infra Parmi déclar d'une d'une	vez le nom du dirig vez répondu « Oui vez le nom du dirig action ou l'acte crir Oui	geant ou di i, il y a plus geant ou di minel a-t-il lon e vous ave n tribunal i de l'impô i sur la tax	es dir es de 5 es dir I donr ez énu du Qu cet sur	igeants concernés : 5 ans » à au moins une des igeants concernés : né lieu à l'imposition d'une umérés précédemment, à nuébec ou hors Québec : le revenu? ccise?	s questic	ons précédentes : 'emprisonnement ¹² ?	○ Oui ○ Non
iν	Inscrive vous average la	vez le nom du dirig vez répondu « Oui vez le nom du dirig action ou l'acte crir Oui	geant ou d i, il y a plu geant ou d minel a-t-il lon e vous ave n tribunal i de l'impô i sur la tax i sur les im	es dir s de 5 les dir l donr ez énu du Qu te d'ac npôts	igeants concernés : 5 ans » à au moins une des igeants concernés : né lieu à l'imposition d'une umérés précédemment, à uébec ou hors Québec : le revenu? ccise?	s questic	ons précédentes : 'emprisonnement ¹² ?	○ Oui ○ Non ○ Oui ○ Non
iν	Inscrive vous average la	vez le nom du dirig vez répondu « Oui vez le nom du dirig action ou l'acte crir Oui N i les dirigeants que ré coupable par ur e infraction à la Lo e infraction à la Lo	geant ou dingeant evous aven tribunal i de l'impô i sur la tax i sur les im i sur l'adm	es dir s de 5 es dir I donr du Qu ot sur ce d'ac npôts'	rigeants concernés : 5 ans » à au moins une des rigeants concernés : né lieu à l'imposition d'une des revenu? ccise? ration fiscale?	s questic	ons précédentes : 'emprisonnement ¹² ?	Oui Non Oui Non Oui Non

C.	L'un des dirigea Si vous avez rép	nts de l'entreprise a-t-il (ondu oui :	déjà déclaré ur	ne faillite perso	onnelle?	O Oui O Non
	·	om du dirigeant ou des d	lirigeants conce	ernés :		
	Inscrivez la d	ate de la faillite :				
D.	ayant déclaré fa			_	nt d'une autre entreprise nts concernés :	○ Oui ○ Non
E.	précédant la ces	ssation des activités d'en	trepreneur de	cette société (ne morale dans les 12 mois ou de cette personne morale?	O Oui O Non
		de la personne morale, le		_	Dans cette lettre, indiquez le r on de la cessation.	iom
F.		lernières années, l'un de é déclarée coupable d'un	_	_	nt d'une société ou d'une perso ou d'un acte criminel?	onne Oui O Non
	Si vous avez rép	ondu oui, inscrivez le nor	m du dirigeant o	ou des dirigear	nts concernés :	
	3. Identifica	tion des prêteurs				
Ľ	entreprise a-t-ello				PHOTOCOPIEZ CETTE P AVEZ PLUS D'UN PRÊTEU	
Со	mpléter la sectio	n ci-dessous seulement s	si des informat	ions doivent ê	tre modifiées ou ajoutées.	
de	l'entreprise, et c		lir l'annexe I, «	Déclaration de	uivante. Si oui, vous devez iden u prêteur ». Vous devez égalem e société.	
3	3.1 Informat	tions sur le prêteu	ır			
С	Retrait	O Modification	O Ajout	Date o	lu changement (aaaa-mm-jj) :	
С	Personne physiqu	ıe		O Entreprise	(personne morale ou société)	
Ļ	M. O Mm	ie		Nom de l'entre	•	
-	Nom:			NEQ (nº d'entreprise du Québec) :		
	rénom :	+ .:!! -\ .		Date de naissa	nce (aaaa-mm-jj) :	
A	dresse (numéro, ru	e et ville) :				
	rovince :		<u>,</u>		Code postal :	
Т	éléphone :		Poste	:	Télécopieur (facultatif) :	
С	ourriel (facultatif) :				Cellulaire (facultatif) :	

3.1 Informations sur le prêteur (suite)

O Retrait	○ Modification	O Ajout	Date	du changement (aaaa-mm-jj) :
O Personne physique)		Entrepris	e (personne morale ou société)
O M. O Mme	!		Nom de l'ent	reprise :
Nom:			NEQ (nº d'er	treprise du Québec) :
Prénom :			Date de nais	sance (aaaa-mm-jj) :
Adresse (numéro, rue	et ville) :			
Province :				Code postal :
Téléphone :		Poste	:	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :				Cellulaire (facultatif) :

4. Déclaration formelle du répondant

Le signataire doit être désigné par l'entreprise et être répondant.

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette déclaration et ses annexes sont exacts et véridiques et font état de la situation réelle et actuelle de la société et de ses dirigeants et de ses associés. Je m'engage à aviser la CMEQ, sans délai, de toutes modifications concernant les renseignements compris dans la présente déclaration.

Nom :	Prénom :
Signature originale obligatoire :	Date de la signature (aaaa-mm-jj) :

Faire une fausse déclaration constitue une infraction passible d'une amende et peut entraîner la suspension d'une licence ou l'annulation d'une licence.

Protection des renseignements personnels :

Les renseignements personnels que vous transmettez à la CMEQ de même que ceux qui seront consignés à votre dossier demeurent confidentiels, à l'exception des renseignements diffusés dans le Registre des détenteurs de licence qui peut être consulté sur le site Web de la RBQ au www.rbq.gouv.qc.ca. La CMEQ pourra utiliser ces renseignements pour l'administration et l'application de la Loi sur le bâtiment. Seuls les employés affectés à l'application de cette loi auront accès à ces renseignements, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Destruction des pièces d'identité :

La copie de toute pièce d'identité est détruite conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et à la Loi sur les archives (chapitre A-21.1), à la suite de la délivrance de licence, de la décision définitive refusant la délivrance de la licence, de l'abandon de la demande de licence ou lors de retour à l'expéditeur en cas de demande incomplète. Toute pièce d'identité non valable sera détruite dès sa réception.

ANNEXE I

1. Identification du prêteur

Section à compléter par le nouveau prêteur. Si le prêteur est une personne morale ou société, veuillez également compléter

la section 2.	•	, ,	•
S'agit-il d'une personne physique ou d'une entrepr	ise (personne morale	ou société)?	
O Personne physique	O Entr	eprise (personne morale ou société)	
O M. O Mme	Nom de	l'entreprise :	
Nom:	NEQ (nº	d'entreprise du Québec) :	
Prénom :			
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :			
Inscrivez l'adresse du domicile de la personne phys	sique ou du siège de l	'entreprise (aucune case postale n'	est acceptée).
Adresse (numéro, rue et ville) :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :	
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :	
2. Déclarations obligatoires du prê	teur		
			da la assasturration
Vous devez répondre à toutes les questions et décla La CMEQ et, le cas échéant, la RBQ et la CMMTQ, p			
l'application de la Loi sur le bâtiment, notamment a	•	_	
	ap. 00 ac .a 000.000 = 9		Q. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10
Faire une fausse déclaration constitue une infraction	on passible d'une ame	ende et peut entraîner la suspensio	n d'une licence ou
l'annulation d'une licence.			
Dans les 5 ans précédant la date du prêt, à moins	d'avoir obtenu le na	rdon avez-vous été déclaré couna	hle nar un tribunal
du Québec ou hors Québec :	u avoir obtenu le pai	don, avez-vous ete deciare coupa	sie par un tribunar
d'un acte criminel prévu à l'article 45 ou à l'arti	icle 47 de la Loi sur la	concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34)?	◯ Oui ◯ Non
d'un acte criminel prévu au paragraphe 1 de l'a	urticle 380, à l'article 4	162.31 ou à l'un ou l'autre	
des articles 467.11 à 467.13 du Code criminel (Oui O Non
d'une infraction prévue à l'un ou l'autre des art		oi réglementant certaines	
drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)?	?		Oui O Non
de tout autre acte criminel?			Oui Non
d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le reven	u?		Oui O Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise?	,		Oui Non
d'une infraction à la Loi sur les impôts?			Oui O Non
d'une infraction à la Loi sur l'administration fisc	cale?		Oui O Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du	Québec?		Oui O Non
d'une infraction à toute autre loi fiscale?	<i></i>		Oui O Non

3. Identification des dirigeants du prêteur

Si le prêteur est une personne morale ou une société, vous devez identifier tous ses dirigeants et remplir les déclarations.

PHOTOCOPIEZ CETTE PAGE SI VOUS AVEZ PLUS DE DEUX DIRIGEANTS.

3.1 Identification d'un dirigeant du prêteur

3.1 Identification d dif d	ingeant du pre	iteui		
S'agit-il d'une personne physique ou	d'une entreprise (po	ersonne morale	e ou société)?	
O Personne physique		O Ei	ntreprise (personne morale ou société)	
O M. O Mme	Nom	de l'entreprise :		
Nom :		NEQ	(nº d'entreprise du Québec) :	
Prénom :				
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :				
Inscrivez l'adresse du domicile de la	personne physique (ou du siège de l	'entreprise (aucune case postale n'	'est acceptée).
Adresse (numéro, rue et ville) :	personne projettje s			- cor acceptocy.
Province :			Code postal :	
Téléphone :	Pos	te:	Télécopieur (facultatif) :	
Courriel (facultatif) :			Cellulaire (facultatif) :	
3.1 Identification d'un d	irigeant du prê	teur		
	<u> </u>			
S'agit-il d'une personne physique ou	d'une entreprise (p	ersonne morale	e ou société)?	
O Personne physique		O F	ntreprise (personne morale ou société)	
O M. O Mme		_	de l'entreprise :	
Nom:			NEQ (nº d'entreprise du Québec) :	
Prénom :		–		
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :		7		
Inscrivez l'adresse du domicile de la	nersonne nhysique (nu du siège de l	'entrenrise (aucune case nostale n'	'est accentéel
Adresse (numéro, rue et ville) :	personne priysique c	ou du siege de i	entreprise (aucune case postale il	est acceptee).
Province :			Code postal :	
Téléphone :	Pos	te :	Télécopieur (facultatif) :	
Courriel (facultatif) :			Cellulaire (facultatif) :	
1				

3.2 Déclarations obligatoires des dirigeants du prêteur

Vous devez répondre à toutes les questions et déclarer tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction. La CMEQ et, le cas échéant, la RBQ et la CMMTQ, peuvent en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment, notamment auprès de la société Équifax Canada inc. et de la Sûreté du Québec.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction passible d'une amende et peut entraîner la suspension d'une licence ou l'annulation d'une licence.

Dans les 5 ans précédant la date du prêt, à moins d'avoir obtenu le pardon, l'un des dirigeants du prêteur a-t-il été déclaré coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec :

d'un acte criminel prévu à l'article 45 ou à l'article 47 de la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34)?	○Oui ○ Non
d'un acte criminel prévu au paragraphe 1 de l'article 380, à l'article 462.31 ou à l'un ou l'autre	
des articles 467.11 à 467.13 du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)?	○ Oui ○ Non
d'une infraction prévue à l'un ou l'autre des articles 5, 6 ou 7 de la Loi réglementant certaines	
drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)?	○Oui ○ Non
de tout autre acte criminel?	○Oui ○ Non
d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu?	○ Oui ○ Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise?	○Oui ○ Non
d'une infraction à la Loi sur les impôts?	Oui O Non
d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale?	○ Oui ○ Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec?	○Oui ○ Non
d'une infraction à toute autre loi fiscale?	◯ Oui ◯ Non

Si vous avez répondu oui à l'une des questions précédentes, inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

3.3 Signature

Signature originale et obligatoire du prêteur ou du dirigeant du prêteur

Je déclare que tous les renseignements fournis font état de la situation réelle du prêteur et de ses dirigeants et, dans le cas où le prêteur est une personne morale, je suis autorisé à signer en son nom.

Nom:	Prénom :
Signature originale obligatoire du dirigeant du prêteur :	Date de la signature (aaaa-mm-jj) :

Protection des renseignements personnels :

Les renseignements personnels que vous transmettez à la CMEQ de même que ceux qui seront consignés à votre dossier demeurent confidentiels, à l'exception des renseignements diffusés dans le Registre des détenteurs de licence qui peut être consulté sur le site Web de la RBQ au www.rbq.gouv.qc.ca. La CMEQ pourra utiliser ces renseignements pour l'administration et l'application de la Loi sur le bâtiment. Seuls les employés affectés à l'application de cette loi auront accès à ces renseignements, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

ANNEXE II

1. Identification des dirigeants de la personne morale ou de la société identifiée aux sections 2, 3 et 4

Cette annexe est à remplir par un des dirigeants de identifiée aux sections 2, 3 et 4 de ce formulaire. Indiquez le nom de la personne morale ou de la soci	PHOTOCOPIEZ CETTE ANNEXE SI PLUS D'UNE PERSONNE MORALE OU SOCIÉTÉ A ÉTÉ IDENTIFIÉE. PHOTOCOPIEZ LA SECTION IDENTIFICATION DES DIRIGEANTS SI LA PERSONNE MORALE OU LA SOCIÉTÉ A PLUS DE DEUX DIRIGEANTS.			
Nom de la personne morale ou de la société				
1.1 Identification d'un dirigeant				
S'agit-il d'une personne physique ou d'une entrepris	se (per	sonne morale	ou société)?	
O Personne physique		○ Ent	treprise (personne morale ou société)	
O M. O Mme		Nom o	de l'entreprise :	
Nom:		NEQ (ı	nº d'entreprise du Québec) :	
Prénom :				
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :				
Inscrins Vaduase du deuxisile de la revenue abusi		d., a:} == d = 1/	/anturancias /account and markets w/act account a	
Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physicale Adresse (numéro, rue et ville) :	que ou	au siege ae i	entreprise (aucune case postale n'est acceptee).	
Dravinga				
Province :			Code postal :	
Téléphone :	Poste :		Télécopieur (facultatif) :	
Courriel (facultatif) :			Cellulaire (facultatif) :	
			1	
1.1 Identification d'un dirigeant				
S'agit-il d'une personne physique ou d'une entrepris	se (per	sonne morale	ou société)?	
O Personne physique		○ Ent	treprise (personne morale ou société)	
O M. O Mme			de l'entreprise :	
Nom:		NEQ (nº d'entreprise du Québec) :		
Prénom :				
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :				
Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physic Adresse (numéro, rue et ville) :	que ou	du siege de l'	'entreprise (aucune case postale n'est acceptee).	
, ,				
Province :			Code postal :	
Téléphone :	Poste	:	Télécopieur (facultatif) :	
Courriel (facultatif) :			Cellulaire (facultatif) :	
L			1	

2. Déclarations obligatoires des dirigeants

Vous devez répondre à toutes les questions et déclarer tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction. La CMEQ et, le cas échéant, la RBQ et la CMMTQ, peuvent en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment, notamment auprès de la société Équifax Canada inc. et de la Sûreté du Québec.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction passible d'une amende et peut entraîner la suspension d'une licence ou l'annulation d'une licence.

A. Parmi les dirigeants que vous avez énumérés précédemment, l'un d'eux a-t-il été déclaré coupable par un tri Québec ou hors Québec (cochez non s'il a obtenu un pardon) :				al du				
ď	'un acte criminel prévu à l'articl	le 45 ou à l'article 47 de la Loi sur	la conc	urrence (L.R.C. 1985, c. C-34)?				
\subset	Oui, il y a 5 ans ou moins	Oui, il y a plus de 5 ans	0	Non				
	d'un acte criminel prévu au paragraphe 1 de l'article 380, à l'article 462.31 ou à l'un ou l'autre des articles 467.11 à 467.13 du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)?							
\subset	Oui, il y a 5 ans ou moins	Oui, il y a plus de 5 ans	0	Non				
	d'une infraction prévue à l'un ou l'autre des articles 5, 6 ou 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)?							
	Oui, il y a 5 ans ou moins	Oui, il y a plus de 5 ans	0	Non				
d	e tout autre acte criminel? Oui, il y a 5 ans ou moins	Oui, il y a plus de 5 ans	0	Non				
	us avez répondu « Oui, il y a 5 a nscrivez le nom du dirigeant ou d	ans ou moins » à au moins une d des dirigeants concernés :	les ques	tions précédentes :				
i vo	us avez répondu « Oui, il y a pl	us de 5 ans » à au moins une des	questic	ons précédentes :				
Ir	nscrivez le nom du dirigeant ou	des dirigeants concernés :						
Ir	nscrivez le nom du dirigeant ou							
Ir L'	rinfraction ou l'acte criminel a-t-	des dirigeants concernés : -il donné lieu à l'imposition d'une rez énumérés précédemment, à l	e peine c		<u>.</u>			
Ir L'	rinfraction ou l'acte criminel a-te Oui Non	des dirigeants concernés : -il donné lieu à l'imposition d'une rez énumérés précédemment, à l l du Québec ou hors Québec :	e peine c	d'emprisonnement? 'avoir obtenu le pardon, l'un d'eux a-t-il été				
Ir L'	riscrivez le nom du dirigeant ou d'infraction ou l'acte criminel a-te Oui Non Parmi les dirigeants que vous av léclaré coupable par un tribuna d'une infraction à la Loi de l'imp	des dirigeants concernés : -il donné lieu à l'imposition d'une rez énumérés précédemment, à il du Québec ou hors Québec : pôt sur le revenu?	e peine c	d'emprisonnement? 'avoir obtenu le pardon, l'un d'eux a-t-il été Oui	Non			
Ir L'C	riscrivez le nom du dirigeant ou d'infraction ou l'acte criminel a-te Oui Non Parmi les dirigeants que vous av éclaré coupable par un tribuna d'une infraction à la Loi de l'imp	des dirigeants concernés : -il donné lieu à l'imposition d'une rez énumérés précédemment, à n l du Québec ou hors Québec : pôt sur le revenu? exe d'accise?	e peine c	d'emprisonnement? d'avoir obtenu le pardon, l'un d'eux a-t-il été Oui Oui Oui	Non Non			
Ir	riscrivez le nom du dirigeant ou d'infraction ou l'acte criminel a-tention à la Loi de l'impd'une infraction à la Loi sur la ta d'une infraction à la Loi sur la ta d'une infraction à la Loi sur les i	des dirigeants concernés : -il donné lieu à l'imposition d'une rez énumérés précédemment, à i I du Québec ou hors Québec : pôt sur le revenu? exe d'accise? mpôts?	e peine c	d'emprisonnement? d'avoir obtenu le pardon, l'un d'eux a-t-il été Oui Oui Oui Oui	Non Non Non			
Ir L'C	riscrivez le nom du dirigeant ou d'infraction ou l'acte criminel a-te Oui Non Parmi les dirigeants que vous av éclaré coupable par un tribuna d'une infraction à la Loi de l'imp	des dirigeants concernés : -il donné lieu à l'imposition d'une rez énumérés précédemment, à i l du Québec ou hors Québec : pôt sur le revenu? axe d'accise? mpôts? ministration fiscale?	e peine c	d'emprisonnement? d'avoir obtenu le pardon, l'un d'eux a-t-il été Oui Oui Oui	Non Non Non Non			

3. Signature

Signature originale et obligatoire d'un dirigeant de la personne morale ou société

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette annexe sont véridiques et complets et font état de la situation réelle de la personne morale.

Nom:	Prénom :
Signature originale obligatoire du dirigeant :	Date de la signature (aaaa-mm-jj) :

Protection des renseignements personnels :

Les renseignements personnels que vous transmettez à la CMEQ de même que ceux qui seront consignés à votre dossier demeurent confidentiels, à l'exception des renseignements diffusés dans le Registre des détenteurs de licence qui peut être consulté sur le site Web de la RBQ au www.rbq.gouv.qc.ca. La CMEQ pourra utiliser ces renseignements pour l'administration et l'application de la Loi sur le bâtiment. Seuls les employés affectés à l'application de cette loi auront accès à ces renseignements, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Explications complémentaires (notes):

- 1. Numéro de licence: Inscrivez votre numéro de licence figurant sur votre licence d'entrepreneur.
- Registraire des entreprises du Québec (REQ): Vous pouvez consulter votre dossier au Registraire des entreprises du Québec au www.registreentreprises.gouv.qc.ca
- 3. **Nom de l'entreprise** : Inscrivez le nom figurant sur la déclaration d'immatriculation, le certificat de constitution, les statuts, les lettres patentes, etc.
- 4. **Autres noms de l'entreprise** : Inscrivez les autres noms de l'entreprise utilisés au Québec qui sont reliés à ses activités de construction et qui figurent sur la déclaration d'immatriculation.
- 5. **Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)**: Indiquez le numéro attribué par le Registraire des entreprises du Québec. Il débute par 11 pour une personne morale, par 88 pour une autorité publique ou par 33 pour une société. Si vous n'avez pas de NEQ, vous devez joindre une copie du contrat de la société.
- 6. Pièce d'identité délivrée par une autorité gouvernementale avec photo : Par exemple un passeport, un permis de conduire, une carte d'identité nationale avec photo ou une carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec.
- 7. **Dirigeant**: Un membre d'une société ou, dans le cas d'une personne morale, un administrateur, un dirigeant au sens de la Loi sur les sociétés par actions, un actionnaire détenant 10 % ou plus des droits de vote rattachés aux actions; est également réputé être dirigeant et peut demander une licence pour le compte d'une société ou personne morale, un gestionnaire à plein temps.
- 8. **Départ d'un répondant** : Veuillez joindre la lettre qui confirme le départ du répondant et y préciser le nom du répondant et sa date de départ.
- 9. Décès d'un répondant : Veuillez joindre le certificat ou l'acte de décès délivré par le Directeur de l'état civil.
- 10. **Associé** : Personne qui fait partie d'une société. Elle met en commun son activité, ses biens dans une société et prend, parmi d'autres, sa part de risques et de responsabilités.
- 11. **Gestionnaire à plein temps** : Personne qui participe à la gestion, à l'administration, à la direction ou à l'organisation des affaires d'une entreprise et dont la durée de travail au sein de cette entreprise correspond à la journée et à la semaine de travail établies dans cette entreprise.
- 12. **Peine d'emprisonnement :** La peine d'emprisonnement inclut la peine purgée dans un établissement de détention, la peine discontinue (prison de fin de semaine) et la peine avec sursis (prison à domicile).
- 13. **Prêteur**: Au terme d'un contrat de prêt d'argent, vous devez identifier tous les prêteurs, autres que les institutions bancaires, les caisses populaires et les caisses d'économie, les compagnies d'assurance et les sociétés de fiducie ou d'épargne. De plus, cette disposition ne vise pas les comptes clients des fournisseurs de services et de matériaux, les avances des actionnaires, les marges et les cartes de crédit, ou les crédits-bails.

Annexe I: La déclaration du prêteur doit être signée par le prêteur. Si le prêteur est une personne morale ou une société, la déclaration doit être signée par le dirigeant de la personne morale ou la société. Elle doit par la suite être retournée au répondant qui devra la joindre à l'envoi du formulaire « Mise à jour ».

Annexe II : Si le dirigeant ou l'actionnaire est une société ou personne morale, il faut compléter l'annexe II. Cochez la case modification et inscrivez les modifications apportées. L'annexe II doit être signée par l'un des dirigeants de la personne morale ou de la société.

Envoi du formulaire « Mise à jour » : Dûment rempli et signé à l'adresse ci-dessous :

Corporation des maîtres électriciens du Québec

5925, boul. Décarie Montréal, Québec H3W 3C9